



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prise en charge

Question écrite n° 58922

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les revendications de l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et de cérébro-lésés (UNAFTC). En effet, ces associations constatent premièrement un désintérêt pour les personnes atteintes d'un syndrome d'éveil non répondant qui ne sont plus considérées que comme des malades en fin de vie. Elles demandent donc une meilleure prise en charge de ces dernières et souhaitent que le débat public se déplace sur la qualité des accompagnements mis en place. Par ailleurs, ces associations constatent que la situation des jeunes traumatisés crâniens ou cérébro-lésés, aussi bien à l'école que dans les centres médicaux, est préoccupante car beaucoup ne sont pas repérés comme tels malgré leurs troubles du comportement, de l'attention et de la concentration. Elles souhaitent donc que les procédures de repérage des symptômes soient plus efficaces et que des réponses personnalisées (prenant bien en compte les séquelles de la lésion cérébrale et l'environnement familial) soient apportées à ces jeunes : parcours scolaire adapté, orientation spécialisée, etc. En conséquence, il aimerait connaître les mesures qu'elle compte prendre pour ces personnes nécessitant un accompagnement adapté à leurs séquelles mais également à leur projet de vie.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58922

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5433

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)